
17 JUIN 2020 : CONFORAMA – MOBILUX**Le projet de cession, quasiment finalisé.**



Nos interlocuteurs de Mobilux et le P-DG de Conforama avancent très rapidement sur le projet de cession de Conforama France à Mobilux SARL, soutenu également par le CIRI et par le CA de Conforama Holding. Les audits confirmatoires (« *due diligence* ») sont en cours de finalisation. L'offre prendra en compte la marque Conforama, tous les magasins (sauf les magasins fermés), la logistique, le SAV, le siège social, tous les salariés de Conforama (à l'exception des victimes du PSE), tous les locaux détenus par Conforama France. La centrale d'achat SISL n'est pas incluse dans le projet. Mobilux répond à notre question du dernier CSEC : les magasins fermés comme celui de Vitry sur Seine ne seront pas repris puisque le périmètre du PSE n'est pas remis en cause. **FO** déplore que le produit de la vente du magasin de Vitry remonte à Conforama Holding et non à Conforama France, comme cela avait pourtant été dit en CSEC.

Mobilux confirme que le pacte social sera maintenu. Aucune suppression d'emploi autre que celles liées au PSE actuel n'est prévue. La seule incertitude réside dans la décision attendue de l'autorité de la concurrence, qui pourrait ordonner de fermer un petit nombre de magasins Conforama ou But, mais Mobilux est très optimiste sur ce point pour lequel des dérogations sont possibles sur la base de jurisprudences.

Mobilux est certain que Conforama est une marque très forte qu'elle pourra redynamiser rapidement, notamment en développant les achats en mode omnicanal (e-commerce, drive), tout en maintenant l'expérience d'achat en

magasin. La synergie entre But et Conforama portera principalement sur le sourcing lointain mais sans aucun impact social négatif. Pas de fusion prévue, les deux enseignes restent autonomes.

Un apport en fonds propres par Mobilux va permettre de financer le PSE dans son intégralité, de payer les créances dues, de relancer très rapidement l'activité, de reconstituer la disponibilité des produits et d'obtenir le PGE. Un financement relais (bridge) sera consenti par les banques et par Mobilux dès la signature du protocole (le 30 juin) pour assurer la relance immédiate (relancer et améliorer les approvisionnements et reprendre tous les salariés dans les établissements). Il sera remboursé et remplacé dès la transaction signée (fin août) par l'apport de fonds propres et le PGE. **FO** est heureuse que ce financement-relais, qu'elle avait proposé au CIRI, ait été promu par celui-ci et accepté. Les premières notifications de licenciement ne seront pas envoyées avant fin août (hors départ volontaire). Les salaires de juillet et suivants seront garantis.

Ce projet, soutenu par l'ensemble des parties prenantes (direction générale de Conforama, Mobilux, CIRI, banques), semble avoir de très fortes chances d'aboutir, répondent en substance nos interlocuteurs à une question de **FO**. Toujours répondant à une question de FO, Mobilux nous apprend qu'il n'existe aujourd'hui aucun Comité d'Entreprise Européen au sein du groupe.

Un élu **FO** rappelle qu'un ancien P-DG de Conforama avait prédit il y a quelques années le rachat de But par Conforama...

FO rappelle à la direction que nous sommes toujours en attente des accords en voie de signature : moyens des CSE, moyens du CSEC, droit syndical.

FO veillera à ce que toutes les promesses sociales soient tenues par ceux qui seront probablement nos futurs actionnaires. Mobilux indique que les négociations pour obtenir un accord sur le PSE ont été difficiles, aussi elle ne souhaite pas modifier quoi que ce soit sur le contenu et l'exécution de cet accord (réduction des délais et augmentation du 1^{er} versement des indemnités supra-légales). **FO** en a pris acte.

Prochaines étapes : réunion du CSEC le 23 juin 2020 pour avis sur la cession des titres – signature définitive du projet final fin juin – transaction définitive fin août début septembre.